



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 10 mai 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le dix mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, ROY Jacky.

Etaient présents: M. Guillaume BOUTAUD, M. Frédéric COGNE, , M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, M. Benoît NEVEU, Mme Magalie BROSSARD, Mme Françoise LEMEURE, Mme Delphine BONNEAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, Mme Cécile ROY , M. Jacky ROY

Procurations: Mme Nathalie GRIFFON donne son pouvoir à M. Jérôme JUSSIAME

Etaient absentes excusées : Mme Nathalie GRIFFON

Etaient absent : Mme Béatrice DUVEAU

Secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Ordre du jour :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Mise à disposition du bureau d'étude du Grand Châtellerault et modalités financières
- 3 Demande de subvention pour l'amélioration acoustique de la salle d'activités

Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est Mme Delphine BONNEAU

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2022

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 05/04/2022 :

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

3. Mise à disposition du bureau d'étude du Grand Châtellerault et modalités financières

VU l'article L. 5211-4-1 III, du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), relatif à la mise à disposition des services d'un E.P.C.I. à ses communes membres,

VU les délibérations n°8 et 9 du bureau communautaire de Grand Châtellerault du 25 janvier 2010 relatives à la création du bureau d'études de la communauté d'agglomération,

VU la convention de mise à disposition du service bureau d'études de Grand Châtellerault relatives aux études de direction de travaux de modernisation ou de création de voiries et d'espaces publics,

VU la convention de mise à disposition du bureau d'études de Grand Châtelleraut relative à l'assistance pour l'entretien et les réparations des voiries et des espaces publics,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler les conditions de la mise à disposition du bureau d'études au regard des évolutions démographiques des communes membres,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur les conditions de la mise à disposition du bureau d'études de Grand Châtelleraut à la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise à disposition à la commune du service bureau d'études de Grand Châtelleraut pour l'année 2022,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition ci-annexées pour les missions d'assistance pour l'entretien et les réparations des voiries et des espaces publics et pour les études et direction de travaux de modernisation ou de création de voiries et d'espaces publics.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

4. Demande de subvention pour l'amélioration acoustique de la salle d'activités

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de toiture et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'améliorer l'acoustique de la salle d'activités réverbérante dans laquelle il est actuellement très difficile de tenir une réunion. Des travaux d'isolation acoustique sont nécessaires pour atteindre des conditions normales d'utilisation de cette salle.

Salle des fêtes :

Toiture : 17 562,30 € HT soit 21 074,76 € TTC

Plomberie-sanitaire : 4 925,18 € HT soit 5 910,22 € TTC

Peinture : 6 172,52 € HT soit 7 407,02 € TTC

Salle d'activités :

Isolation acoustique : 8 815 € HT soit 10 578 € TTC

Le projet présenté s'élèverait à 32 549,82 € HT soit 39 059,78 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter l'ACTIV V3 2021 auprès du Département.

Plan de financement :

ACTIV	73,12 %	23 800,00 €
Autofinancement	26,88 %	8 749,82 €

TOTAL HT 32 549,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTÉ le plan de financement concernant les travaux de la salle des fêtes
ADOPTÉ le plan de financement concernant les travaux d'isolation acoustique de la salle d'activités
S'ENGAGE à réaliser ces travaux inscrits au budget sur l'année 2022 en section d'investissement.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Questions diverses

Monsieur le Maire, Jacky ROY, informe le conseil municipal de la demande de travaux dans l'église faite par Mme. GLAIN présidente de l'association histoire et patrimoine.
L'association souhaite changer l'autel de l'église car trop imposant.
Le conseil municipal donne son accord sous réserve que l'association effectue au préalable la remise en conformité électrique de l'église (entreprise DEKRA).

* * * * *

Monsieur Wallerand GOUILLY-FROSSARD demande au conseil municipal une limitation de vitesse aux 8 maisons.

* * * * *

Monsieur Jean-Michel BOYER demande de faire abattre le saule pleureur au niveau du plan d'eau car dangereux. Risque de chute.

Monsieur Jean-Michel BOYER, demande le fauchage des accotements de la route communale au niveau du plan d'eau.

* * * * *

Monsieur Gérard LEFEVRE, informe le conseil municipal qu'il y a 17 000 euros de réparations à faire sur le tracteur John Deere et demande l'accord du conseil municipal pour effectuer les réparations.

* * * * *

Monsieur Gérard LEFEVRE expose au conseil municipal la surpopulation des pigeons au sein de la commune. Il informe le conseil municipal qu'il y a deux solutions à ce problème : la capture ou la destruction, et propose de prendre un arrêté.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h27.